

ÉCOLE DOCTORALE N° 546
Abbé-Grégoire

ÉTABLISSEMENTS

HESAM Université

Conservatoire national des Arts et Métiers - CNAM

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris
La Villette

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Philippe Odou, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Philippe ODOU, Université de Reims Champagne-Ardenne

Experts : Mme Francesca CASONI, Université de Montpellier
Mme Myriam DORIAT - DUBAN, Université de Lorraine
M. Hubert ROMAT, Université de Poitiers
M. Bernard VIGUIER, Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Jean-Luc HERRMANN

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN DECEMBRE 2017

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Abbé-Grégoire* (ED n°546) accueille l'ensemble des unités de recherche (UR) en sciences humaines et sociales du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) ainsi que cinq UR de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette (ENSAPLV). Elle regroupe au total douze UR dans plusieurs domaines scientifiques : les humanités (lettres, langues, art, philosophie, histoire), les sciences sociales (sociologie, sciences de l'éducation, anthropologie et ethnologie, démographie) mais également les sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion ainsi que l'architecture.

L'ED *Abbé-Grégoire* compte 258 inscrits en 2016-2017 avec une certaine stabilité de ses effectifs puisque le nombre moyen de doctorants s'établit à 248 sur la période de 2011 à 2016. L'encadrement est effectué par 98 enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) dont 89 sont membres des UR du CNAM et 9 de l'ENSAPLV. Le nombre moyen de doctorants par HDR s'établit à 2,6 en 2016-2017. Le nombre de thèses soutenues, de 32 en 2016-2017, est en baisse puisque le nombre moyen de soutenances était de 42 sur la période 2011-2016 avec un maximum de 51 thèses soutenues en 2013-2014. La durée des thèses est de 58 mois en 2016. En cohérence avec la mission du CNAM, les doctorants accueillis au sein de l'ED *Abbé-Grégoire* présentent la particularité d'être majoritairement salariés (59 % en 2015-2016 et 45 % en 2014-2015).

La gouvernance de l'école doctorale a été remaniée en 2015 avec trois organes de gouvernance : une équipe de direction collégiale qui assure le fonctionnement opérationnel, un bureau comprenant l'équipe de direction et les directeurs d'unités de recherche, et un conseil qui valide les décisions et réfléchit à la politique scientifique. L'école doctorale est associée à une autre école doctorale (Sciences et Métiers de l'Ingénieur, ED 432) dans le cadre du collège doctoral (encore en cours de constitution) de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Hautes Etudes Sorbonne Arts et Métiers Université (HESAM) suite à la restructuration de cette dernière.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

Depuis la dernière évaluation, le périmètre de l'ED n'a pas évolué. Il associe sept équipes de recherches issues du CNAM et cinq de l'ENSAPLV avec un potentiel d'encadrants assez déséquilibré entre les deux établissements. L'ED fait partie du collège doctoral d'HESAM Université. La gouvernance de l'ED *Abbé-Grégoire* a été complètement restructurée en 2015. Elle est assurée par trois organes : une équipe de direction composée de quatre personnes dont la directrice et trois représentants des UR, un Bureau qui inclut les directeurs des UR, et un Conseil conforme à l'arrêté de mai 2016. Le Conseil se réunit trois fois par an. Pour son fonctionnement, l'ED s'appuie sur ses UR partenaires qui organisent elles-mêmes leurs relations avec les milieux économiques et les collectivités territoriales.

Un budget spécifique d'environ 20 k€ est attribué à l'ED *Abbé-Grégoire* par le CNAM. Il est destiné à financer trois types de dépenses : les journées doctorales, la participation des doctorants à des colloques, la participation aux jurys de soutenance. Il existe un bureau (le *bureau des études doctorales*) dédié aux administratifs au sein de la Direction Déléguée à la Recherche (DDR) du CNAM, mais l'absence d'espace dédié à l'équipe de direction rend difficile le suivi des doctorants. Si une salle dédiée pouvant accueillir au total entre 18 et 22 doctorants a été attribuée à certaines unités de recherche, la mise à disposition d'un espace de travail et de rencontre constitue une revendication importante des doctorants. Le site Internet est géré par la responsable communication de la DDR et les gestionnaires administratifs. Le site Internet est assez technique et globalement peu développé. Il donne des informations utiles au doctorant mais ne permet pas de valoriser l'ED auprès de publics externes. Les financements de thèse sont trop peu nombreux selon l'équipe de direction. Le nombre de doctorants avec un financement spécifique est très variable d'une année sur l'autre (8 % en 2013-2014 ; 19 % en 2014-2015 ; 9 % en 2015-2016 et 26 % en 2016-2017).

Le rôle de l'ED dans la procédure de recrutement consiste à s'assurer de la faisabilité du sujet de thèse, mais le recrutement lui-même reste de la compétence exclusive du directeur de thèse avec le contrôle de l'unité de recherche. L'ED intervient cependant dans le processus de sélection des projets de thèse susceptibles d'être financés par le CNAM (4 au total). Le jury du concours est constitué de membres de la DDR, de la direction de l'ED, des directions d'UR et d'un membre extérieur.

Une journée d'accueil spécifique à l'ED AG a été créée en 2016 ; les années précédentes, cette journée était commune aux différents ED du Cnam. Elle concerne tous les doctorants. Une charte des thèses fixe le cadre général des droits et devoirs des doctorants et directeurs de thèse, et prévoit une procédure de médiation en cas de difficultés. La convention de formation est en cours d'expérimentation.

L'ED s'appuie sur les unités de recherche qui développent leur propre politique scientifique ainsi que leur mise en œuvre à travers des partenariats. Elle ne peut s'appuyer sur le collège doctoral pour ce qui concerne la promotion et la valorisation du doctorat. Celui-ci est davantage conçu comme un lieu d'échange sur les bonnes pratiques entre les écoles doctorales et ne met pas à disposition, pour l'instant, les moyens humains et matériels susceptibles d'aider l'école doctorale dans ses principales missions.

En moyenne sur la période de 2011 à 2017, plus de la moitié des doctorants inscrits à l'ED *Abbé-Grégoire* est issue d'un master extérieur au CNAM, ce qui témoigne de l'attractivité des unités de recherche et de la formation doctorale. Le nombre de doctorants étrangers et celui des cotutelles sont également stables, respectivement en moyenne autour de 80 et de 17.

• Encadrement et formation des doctorants

Le potentiel d'encadrants est bon (moyenne de 2,6 doctorants par encadrant). On note cependant un déséquilibre entre le potentiel du CNAM et celui de l'ENSAPLV. Un effort a été réalisé pour limiter à 8 le nombre de thèses encadrées par encadrant, limite qui est respectée mais qu'il faudrait compléter par la définition d'un pourcentage d'encadrement qui devrait figurer dans le règlement intérieur, pour tenir compte des cotutelles et codirections. Il n'y a pas de formation à l'encadrement.

L'implication de l'ED dans le suivi des thèses est limitée car la responsabilité est laissée aux unités de recherche. Un comité de suivi individualisé a récemment été mis en place, mais ni les conditions de ce suivi, ni les missions n'ont été définies au niveau de l'école doctorale, ce qui peut induire une grande hétérogénéité des pratiques. Un nombre de réunions entre le doctorant et l'encadrement de la thèse est précisé dans la charte, mais il s'agit d'un engagement moral que l'école doctorale n'est pas en mesure de vérifier. Au-delà de la troisième année d'inscription en thèse, une procédure dérogatoire est mise en place. Le nombre d'abandon de thèse est faible (8 en 2015-2016, 2 en 2016-2017). En cas de conflit, la désignation d'un médiateur est prévue dans la charte. Elle est mise en place par les unités de recherche avec l'aide de l'école doctorale.

Un plan de formation, ou parcours doctoral, est proposé aux doctorants, incluant une part obligatoire et une part dite à la carte ; il a été réformé en 2016 puis en 2017. Un conseil pédagogique auquel les doctorants sont invités à participer a pour objectif d'évaluer régulièrement la qualité des formations offertes. L'offre de formation a été considérablement restructurée. Elle est cohérente et bien organisée, alternant des séminaires obligatoires et des parcours à la carte. Les doctorants sont interrogés pour évaluer leur degré de satisfaction.

La participation aux colloques est également valorisée. On peut toutefois regretter que la convention de formation ainsi que le portfolio de compétences ne soient pas encore totalement mis en place alors que ces dispositifs sont prévus dans l'arrêté de 2016. L'animation auprès des doctorants est réalisée à travers les journées d'accueil et les journées doctorales ; celles-ci bénéficient des interventions de personnalités académiques et professionnelles de haut niveau et offrent un cadre de partage et d'échange intéressants pour les doctorants. L'école doctorale participe également au concours *Ma thèse en 180 secondes*.

La durée des thèses reste élevée (58 mois) même si elle est en baisse entre 2015 et 2016 (de 66 à 58 mois). Les chiffres des années précédentes ne sont pas disponibles. Il reste donc à vérifier qu'il s'agit là d'une tendance durable. La forte proportion des doctorants salariés explique en partie cette durée. Le nombre de thèses soutenues est en baisse (32 en 2016-2017 contre 51 en 2013-2014).

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Des points positifs sur la préparation à la poursuite de carrière et la valorisation du doctorat sont à noter. Cette dimension est bien prise en compte par l'ED à travers les journées doctorales et le site Internet. Le doctorat est valorisé à travers *Ma thèse en 180 secondes*, le site Internet présentant des posters et vidéos des doctorants. Des témoignages de docteurs de l'ED sont présentés sur le site du CNAM et un groupe *LinkedIn doctorants Abbé Grégoire* a été créé par des doctorants.

L'ED *Abbé-Grégoire* est consciente de ses faiblesses en ce qui concerne le suivi de ses docteurs. Il s'agit d'un point d'amélioration majeur pour l'école. Le taux de réponse est faible (1/3) et les résultats de l'enquête sont difficilement exploitables. Les résultats des enquêtes réalisées ne peuvent pas être interprétés compte tenu du faible nombre de réponses et le tableau de la poursuite de carrière à 3 ans n'a dans ces conditions pas été fourni.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'autoévaluation pointe bien les points forts et les problèmes rencontrés par l'école doctorale. Elle met aussi en lumière les améliorations de ces dernières années. L'ED *Abbé-Grégoire* a une vision lucide des points à améliorer. Certains points faibles soulignés dans l'évaluation précédente n'ont cependant pas encore été traités : la stratégie internationale et le suivi de la poursuite de carrière professionnelle des docteurs notamment.

Le projet, peu développé (deux pages) reprend les points faibles évoqués dans l'autoévaluation mais n'apporte pas véritablement de solutions. Il s'articule autour de la restructuration du Collège doctoral d'HESAM Université. Le projet suit les conclusions de l'autoévaluation et l'évolution déjà engagée par la nouvelle direction qui mérite d'être soutenue.

APPRÉCIATION GLOBALE

Il faut noter une amélioration de la situation, notamment en termes de gouvernance et de politique de formation, suite à la restructuration menée depuis 2015. Cela étant, l'école doctorale *Abbé-Grégoire* manque encore de moyens et de reconnaissance de la part des établissements concernés (CNAM, mais aussi ENSAPLV et HESAM Université) pour pouvoir assurer pleinement ses missions. Certaines dimensions de l'arrêté de 2016 sont encore à l'état de projet ou d'expérimentation (notamment les comités de suivi individuel et la convention de formation). Des missions importantes, comme le contrôle du suivi de thèse, sont déléguées aux unités de recherche, ce qui est regrettable.

• Points forts

- Restructuration de la gouvernance de l'école doctorale.
- Capacité à revoir le fonctionnement et les pratiques.
- Refonte du programme de formation.
- Préparation de la poursuite de carrière.
- Implication des unités de recherche dans le fonctionnement de l'ED.

• Points faibles

- Manque de moyens en termes de budget.
- Absence de bureau dédié à la direction de l'ED et absence d'un local dédié aux doctorants.
- Suivi de carrière insuffisant, statistiques lacunaires ou absence de données.
- Non-conformité au regard de l'arrêté de 2016 sur la convention de formation et le portfolio des compétences.

RECOMMANDATIONS

L'école doctorale *Abbé-Grégoire* devrait pouvoir affirmer davantage son identité à travers une véritable politique scientifique. Cela doit passer par une plus grande visibilité au sein du CNAM et de l'ENSAPLV. La mise en place du nouveau collège doctoral d'HESAM Université doit également lui permettre de mieux valoriser le doctorat vis-à-vis des partenaires extérieurs : collectivités territoriales, établissements membres de la ComUE HESAM Université, partenaires à l'international, échanges avec d'autres écoles doctorales.

L'école doctorale devrait également moins déléguer ses missions à ses unités de recherche partenaires notamment en termes de suivi de ses docteurs et de ses doctorants. Elle devrait mettre en place des éléments importants du nouvel arrêté (harmonisation des comités de suivi, portfolio de compétences et convention de formation). Elle devrait également rester attentive à la qualité du doctorat dans le cadre du doctorat par VAE (Validation des acquis de l'expérience) que les membres de la ComUE souhaitent introduire. Toutes ces recommandations ne sont toutefois réalisables qu'à la condition *sine qua non* que les établissements concernés (CNAM au premier chef, mais aussi ENSAPLV et HESAM Université) mettent à disposition les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Evaluation HCERES des écoles doctorales Abbé Grégoire-ED 546 et SMI-ED 432

Avant toute observation nous tenons à remercier, au nom des équipes des ED Abbé Grégoire et SMI et des établissements tutelles d'HESAM Université (et de Mines ParisTech pour ce qui concerne l'ED SMI), le président du comité, l'ensemble des experts ainsi que le conseiller scientifique du HCERES pour le travail réalisé en amont des visites, l'attention qu'ils ont portée à nos écoles doctorales, la qualité des échanges pendant les visites, et les rapports qui reprennent l'ensemble des échanges tout en donnant des points d'attention pour le prochain contrat quinquennal.

A travers le collège doctoral d'HESAM Université, dorénavant opérationnel après validation des statuts par nos différentes instances, notre objectif est la mise en place d'un doctorat HESAM opéré dans chacun des établissements membres d'HESAM Université.

Nous remercions le Comité HCERES d'avoir bien acté que HESAM Université entre dans une nouvelle phase de son développement et que notre volonté est de monter en puissance dans l'action d'HESAM Université vis-à-vis de son collège doctoral, en particulier apporter des moyens de fonctionnement (recrutement récent par l'équipe centrale d'HESAM de deux chargés de mission consacrés à la politique doctorale, constitution d'un budget pour le financement de bourses de thèse dans les champs interdisciplinaires d'HESAM), accroître la visibilité de ses écoles doctorales et du Collège, travailler sur les disciplines, les différents types de doctorat (VAE, ...) et la valorisation du doctorat.

Les écoles doctorales, fédérées au sein du Collège doctoral, au cœur de la politique de recherche d'HESAM Université sont également soutenues par leur Etablissement porteur (le Cnam et Arts et Métiers) aussi bien en termes de moyens humains (bureau des écoles doctorales avec 2 ETP), que financiers (budgets spécifiques).



Jean-Luc Delpuech
Président d'HESAM Université

Evaluation HCERES de l'Ecole doctorale Abbé Grégoire – ED 546

Objet : Réponse au comité Hcéres – ED 546 Abbé-Grégoire – Volet général

Le rapport propose des pistes de réflexion et d'action pour le prochain contrat quinquennal pour nous permettre de consolider la dynamique actuelle de l'école doctorale et développer de nouvelles orientations. Nous travaillerons à la consolidation et normalisation des dispositifs prévus dans l'arrêté de 2016 (convention individuelle de formation, portfolio des compétences, harmonisation des conditions de suivi des doctorants et des missions des comités de suivi de thèse, suivi de carrière). Nous veillerons à respecter des durées de thèses en accord avec les préconisations nationales.

Les écoles doctorales font partie de la politique de recherche du CNAM et sont soutenues aussi bien en termes de moyens humains (bureau des écoles doctorales avec 2 ETP), que financiers (budget spécifique).

L'action d'HESAM Université, entrée dans une phase de développement, se développer en particulier au travers de son collège doctoral.

Dans ce cadre, HESAM Université gère et finance chaque année l'évènement MT180. Par ailleurs, le programme d'HESAM Université « **1000 doctorants pour les collectivités territoriales et les acteurs publics** » (lauréat de l'AMI « Soutien à l'insertion professionnelle des diplômés des SHS des établissements d'enseignement supérieur » du MESRI), en partenariat avec l'ANRT, l'ABG, le CNFPT et l'Association des doctorants Cifre en SHS, a pour but de démultiplier et diffuser les approches partenariales entre chercheurs, décideurs publics et responsables de PME et de permettre la mise en place de contrats Cifre. Ce programme, destiné à irriguer l'ensemble du territoire national, contribue à accroître la visibilité du collège doctoral HESAM Université et donc des écoles qui le composent. Il mettra en place un réseau de doctorants en SHS dans les territoires afin de faciliter le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Jean-Luc Delpeuch
Président d'HESAM Université

